

MAIRIE DE

CESTAS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Bordeaux

BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX

www.mairie-cestas.fr

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

NOMBRE DE PRESENTS : 28

NOMBRE DE VOTANTS : 28

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 11 décembre, s'est assemblé en la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs DUCOUT, ACQUIER, AUBRY, BAVARD, BETTON, BINET, BOUSSEAU, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DESCLAUX, HUIN, GASTAUD, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PILLET, PUJO, RECOR, REMIGI, RIVET, SILVESTRE, STEFFE, MOREIRA, OUDOT, BAUCHU et ZGAINSKI.

ABSENTS : Mesdames APPRIOU, COUBIAC, LAMBERT-RIFFLART, LANGEL et REVERS.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur DESCLAUX a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2024 -DELIBERATION N°6/38.

Réf : Service Education Jeunesse/ AF/8.1.3

OBJET : COLLEGE CANTELANDE - PARTICIPATION AUX FRAIS DES ACTIONS PEDAGOGIQUES EXTERIEURES.

Monsieur LANGLOIS expose :

Madame la Principale du Collège Cantelände sollicite une participation de la collectivité au financement de projets pédagogiques réalisés au profit des élèves de l'établissement au cours de l'année scolaire 2024.

Les activités s'inscrivent dans l'esprit du Projet Educatif du Territoire visant à favoriser les actions suivantes :

- La sensibilisation aux enjeux de la sauvegarde de l'environnement avec une visite à Saucats et une action de sensibilisation à la gestion des déchets,
- La sensibilisation aux sciences avec l'institut de Biologie de l'Université de Bordeaux 1,
- Le financement de transports pour se rendre à des séances de cinéma à Cestas,
- Une participation financière aux transports du projet pédagogique sur le thème de la mémoire collective à Oradour-sur-Glane,
- Le financement des transports pour un projet pédagogique portant sur le rapport au temps et la déconnexion des réseaux sociaux à Vareignes en Dordogne,
- Une participation à un projet pédagogique mixant une sensibilisation au théâtre et aux sports de glisse à Anglet.

Il est proposé de participer aux frais des actions pédagogiques extérieures au collège Cantelände à hauteur de 4 171,00 €.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- Fait siennes les conclusions de Monsieur LANGLOIS,
- Autorise l'octroi d'une participation financière aux frais des actions pédagogiques extérieures au Collège Cantelände pour un montant total de 4 171,00 €.
- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE


Jean-Luc DESCLAUX

LE MAIRE




Pierre DUCOUT

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 20/12/2024 et de sa publication sur le site internet de la commune le 23/12/2024
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.